

Gestion des déchets d'activités économiques : le point sur “les 5 flux” et “la REP Batiment”

Fabienne PIOTELAT
Présidente FNADE Ile de France

*Matinée technique ORDIF “Le traitement des déchets”
9 février 2021*

De 5 à 8 flux :

Obligation de séparation des 5 matières de base : papier-carton, bois, plastique, métaux, verre

Auxquelles s'ajoutent :

- pour les activités construction / déconstruction : les déchets minéraux et le plâtre
- à partir de 2025 : les textiles

Des propositions adaptées au contexte :

Des schémas d'organisation différents en fonction de l'activité du producteur, de la nature des déchets et des volumes produits, des contraintes du producteur, de la place disponible...

- tri à la source mono-flux ou bi-flux pour les matériaux recyclables majoritaires ou des collectes multi-flux orientés vers des moyens de tri et de préparation adaptés à chaque flux
- flux résiduel valorisé énergétiquement si son contenu le permet et si des capacités sont disponibles (UVE ou préparation CSR) ou traitement en ISDND si ce n'est pas le cas

Des contrôles renforcés pour garantir la qualité des flux réceptionnés :

- Qualité des flux valorisables triés à la source ou à trier : pour garantir l'efficacité de la filière de valorisation et la possibilité de fournir une matière première issue du recyclage respectant le cahier des charges des repreneurs
- Qualité du flux résiduels : pour vérifier qu'il ne reste pas dans ce flux des matières qui auraient pu être recyclées dans des conditions viables, et sa compatibilité avec une filière de valorisation énergétique

Des outils de traçabilité et reporting :

Pour la production des attestations nécessaires

En résumé :

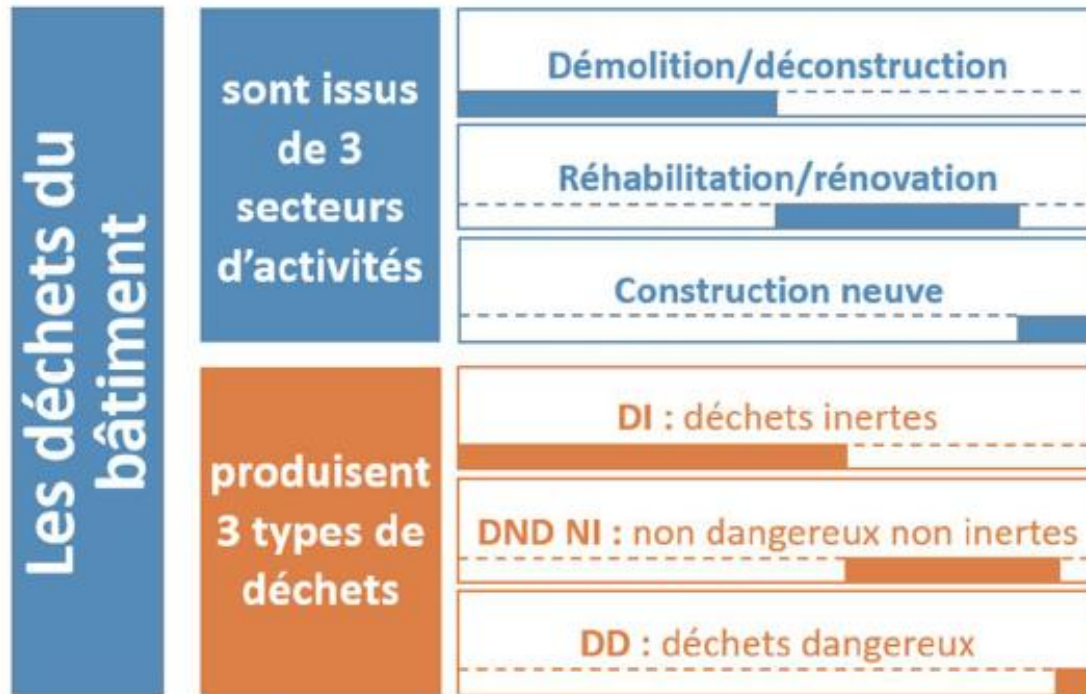
Pas de schéma unique : il est adapté aux situations

Collectes mono ou multi-flux / Sites spécialisés de valorisation ou centres de tri multi-flux

Les critères (et objectifs associés) pour assurer le suivi régional de la mise en oeuvre des opérations doivent en tenir compte

REP Produits et Matériaux de Construction issus du Bâtiment (PMCB)

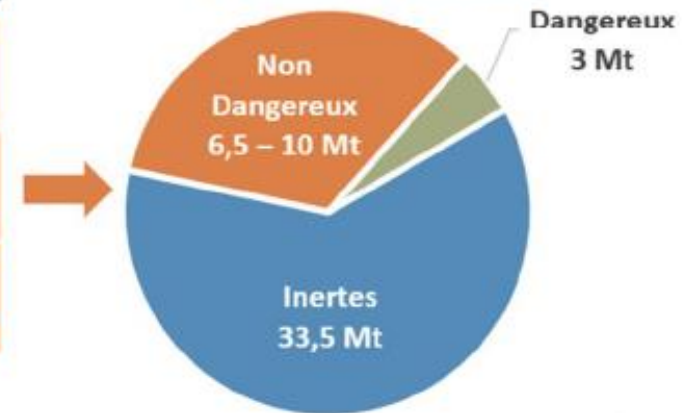
QU'EST-CE QU'UN DECHET DU BATIMENT ?



LES ENJEUX

- Nécessite une vision partagée du périmètre de déchets pris en compte
- Prise en compte des déchets générés par les chantiers relatifs au bâtiment

46 Mt de déchets



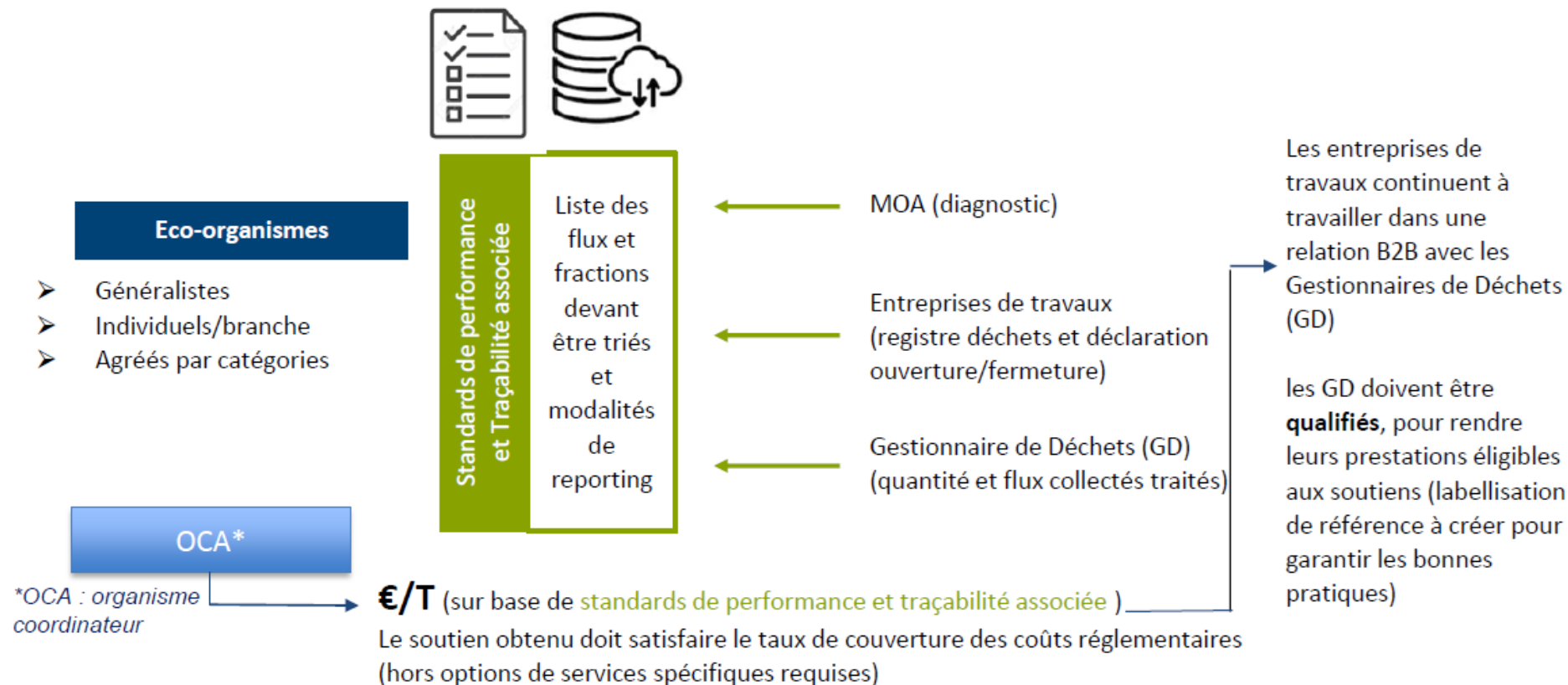
Planning et objectifs :

- La REP sera en place au **1^{er} Janvier 2022**. La procédure d’agrément se fera en 2021 avec un premier semestre consacré à l’élaboration du cahier des charges et à la remise des dossiers des éco-organismes pour un agrément de ceux-ci au deuxième semestre 21.
- Un schéma qui doit répondre aux principes de la Loi AGEC (Art. L. 541-10-1, 4°) : **reprise sans frais si collecte séparée, traçabilité, maillage des points de reprise**
- Une organisation qui permette d’atteindre des **objectifs quantitatifs attendus** (taux de recyclage et valorisation réglementaires) et **qualitatifs** (exigences de filières industrielles)
 - Qui oriente naturellement les producteurs de déchets vers le tri de leurs déchets, et prévient de toute pratique non vertueuse (mauvais tri ou non tri, filières illégales, fausses déclarations, etc)
 - Qui incite tous les acteurs à augmenter leur performance environnementale

REP opérationnelle et / ou REP financière ?

dans tous les cas des impacts notables sur les outils de gestion des déchets de chantiers et les marchés

REP PMCB : préconisation d'une REP financière pour les gros chantiers



- Les soutiens versés à l'entreprise de travaux sont effectués sur la base d'une traçabilité prédéfinie, validant le respect de standards de performance, définis collectivement par les parties, démontrant l'atteinte des objectifs quantitatifs et qualitatifs attendus.
- Leurs montants peuvent être forfaitaires en fonction d'un niveau de prestation et de respect des standards de performance (tri, etc.)
- Le système d'information est unique, quels que soient le nombre d'éco-organismes

REP PMCB : préconisation d'une REP opérationnelle pour les artisans / petits chantiers

Schéma fonctionnel proposé - REP déchets du bâtiment en apport volontaire

SITE D'APPORT VOLONTAIRE



Déchèterie publique
Déchèterie professionnelle
Point Distribution
Autre PAV

RECEPTION



Contrôle d'accès :

- vignette annuelle sur véhicule apporteur
- terminal portable fourni par EO pour gestionnaire PAV (ou appli via EDI TP existant)

PAIEMENT

100% GRATUIT

flux triés STANDARD



Monoflux recyclables triés :

- bois
- cartons
- métaux
- plâtre
- inertes propres

flux triés OPTION



+ Autres monoflux selon filières locales ou reprise fournisseur/distributeur : plastiques durs, isolants, huisseries, etc



Option 1 = prix moyen national REEL

Option 2 = prix moyen national SOUTENU



Déchets du bâtiment résiduels en mélange (DBRM)



Centre de tri des DBRM pour extraction autres flux valorisables si existant localement



ISDND ou UVE